

RAPPORT D'ACTIVITES

2024



EDITORIAL

Un travail d'équipe remarquable « élus-agents »



2024 a renforcé la concertation entre élus et agents de notre délégation sur plusieurs dossiers fortement impactant pour la forêt privée : citons par exemple, le classement des massifs à risque incendie et son corollaire, la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), ou encore le travail engagé pour mieux structurer nos actions et clarifier le positionnement de notre CNPF vis-à-vis de la gestion sylvo-cynégétique.

Grâce à l'expertise minutieuse et approfondie de l'équipe technique, nos conseillers élus, associés à ceux de Fransylva, ont pu arbitrer et mettre en cohérence les avis à faire remonter à nos préfectures départementales sur les arrêtés OLD cadrant les travaux de débroussaillages et d'entretiens à réaliser dans les propriétés. Un grand nombre de nos observations ont été prises en compte dans les versions finales des arrêtés, tant sur le fond que sur la forme.

Avancée significative aussi en ce qui concerne le sujet sylvo-cynégétique. Grâce au travail innovant de notre équipe technique et au partage de ce travail avec nos élus siégeant dans les instances de la chasse, notre CNPF dispose maintenant d'indicateurs concrets et solides (cartes de sensibilité sectorisées) pour discuter des quotas d'animaux avec les fédérations des chasseurs.

Implication, complémentarité, engagement partagé, positionnement concerté entre élus et agents : la force de notre CNPF, sachons la cultiver !

Merci à toutes et tous pour le travail accompli.

Gaël LEGROS
Directeur du CNPF IFC

Jean-Pierre PIGANIOL
Président du CNPF IFC

SOMMAIRE

2024 : MISSIONS ET MOYENS EN DEPLOIEMENT	5
LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE EN 2024	6
Composition et activités du conseil de Centre	6
Des effectifs encore renforcés en 2024	8
Éléments budgétaires	9
Répartition du temps de travail	11
DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE	13
Promotion des nouveaux SRGS	13
Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement	13
Plans Simples de Gestion (PSG)	14
Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)	16
Règlements Types de Gestion (RTG)	16
Demandes de coupes	17
ANIMER LES TERRITOIRES ET AGIR POUR LE REGROUPEMENT	18
Label Bas Carbone	18
Prévention des incendies de forêt	18
Prospection renforcée sur le terrain	20
Boisements compensateurs LGV	21
RECHERCHER ET DEVELOPPER DES OUTILS ET METHODES POUR LA FORET DE DEMAIN	22
Projets suivis et lancés en 2024	22
Adevbois « Drones »	22
Sycomore	23
Ilots d'avenir Cap Filière	24
Adevbois « Renouvellement des chênaies »	24
Nouveaux projets DFCI	24
Autres projets collaboratifs de R&D	24
Expérimentation forestière	25
Santé des forêts	26
INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS	28
Réunions de vulgarisation	28

Zoom : réunion inter-technique du 24 octobre « Forêt & Société »	29
FOGEFOR	31
Appui technique individuel (visites conseil)	31
Publications techniques	31
AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE NOS TERRITOIRES, FAIRE FILIERE	33
Urbanisme, patrimoine, paysage, foncier	33
Biodiversité	33
Equilibre sylvo-cynégétique / Chasse	35
Filière « Forêt-Bois »	36
En Ile-de-France	36
En Centre-Val de Loire	37
COMMUNIQUER AUPRES DE LA SOCIETE ET DU GRAND PUBLIC	39
Revue « <i>Notre Forêt</i> » et lettre électronique « <i>Nouvelles des forêts</i> »	39
Site web <i>ifc.cnpf.fr</i>	39
Enseignement forestier	40
Evènements grand public	41

2024 : MISSIONS ET MOYENS EN DEPLOIEMENT

Le CNPF-Ile de France – Centre-Val de Loire (CNPF IFC) est une des 10 délégations territoriales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), Etablissement public chargé de l’encadrement et du développement de la gestion forestière durable en forêt privée.

Le code forestier, enrichi de la loi du 10 juillet 2023, assigne désormais au CNPF un rôle dans la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), et étend la mise en gestion durable des forêts privées par l’abaissement du seuil de 25 à 20 hectares pour l’obligation de présentation d’un plan simple de gestion durable (PSG). Ces nouvelles dispositions s’ajoutent aux missions plus traditionnelles :

- | Améliorer la gestion durable des forêts privées, notamment par l’agrément des Documents de Gestion Durable (DGD) ;
- | Contribuer à la Recherche-Développement-Innovation (RDI) afin d’adapter les techniques et pratiques sylvicoles aux contextes sylvo-pédo-climatiques de nos régions ;
- | Vulgariser les techniques forestières par la sensibilisation et la formation des propriétaires aux bonnes pratiques sylvicoles ;
- | Inciter à la mobilisation du bois et à la préservation de la biodiversité ;
- | Participer à la protection de l’Environnement, la surveillance sanitaire des forêts, ainsi qu’au maintien de l’équilibre sylvo-cynégétique ;
- | Promouvoir la place et le rôle de la forêt privée dans les territoires.

Le CNPF-IFC incite également au développement de la certification forestière et participe aux actions de la filière forêt-bois, notamment dans ses relations étroites avec les interprofessions FIBOIS Ile-de-France et FIBOIS Centre-Val de Loire.

Pour faire face à ces nouvelles missions de service public, notre délégation a bénéficié de deux postes statutaires supplémentaires : un responsable DFCI et un technicien DGD. Ces nouveaux postes s’ajoutent à d’autres obtenus grâce notamment au développement des conventions externes et des possibilités de recrutements temporaires pour surcroît d’activités permises par la Direction Générale du CNPF.

LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE

Composition et activités du conseil de Centre

La gouvernance du CNPF est constituée de propriétaires forestiers, élus par leurs pairs, pour une période de six ans. Le rôle des élus du CNPF est d'orienter les actions de l'Établissement, de le représenter dans les instances professionnelles (Commissions Régionales de la Forêt et du Bois, Chambres Régionales d'Agriculture, Interprofessions FIBOIS, Agences Régionales de la Biodiversité, Commissions «Chasse et Faune Sauvage» ou « Nature, Sites & Paysages », etc.), et de statuer sur l'agrément des Documents de Gestion Durable (DGD).

Le conseil actuel, élu et installé en 2023, exerce donc son mandat jusqu'en 2029.

Composition

Il se compose de 16 conseillers titulaires et 16 conseillers suppléants (dont 13 au titre du collège départemental et 3 au titre du collège régional), de 2 membres de droit (les représentants des Chambres Régionales d'Agriculture d'Île-de-France et de Centre-Val de Loire), et d'un représentant du personnel (et de son suppléant).

Membres du bureau

Le conseil de Centre a désigné son nouveau bureau, composé du Président et de 8 vice-présidents représentant chacun un département du territoire de compétence du CNPF IFC :

- Président : Jean-Pierre PIGANIOL, propriétaire forestier dans le Loiret,
- Premier Vice-président : François de CUREL, Essonne,
- Vice-président : Philippe de DREUZY, Loiret,
- Vice-président : Laurence de GRESSOT, Indre,
- Vice-président : Jean de JOUVENCEL, Cher,
- Vice-président : Antoine de ROFFIGNAC, Indre-et-Loire,
- Vice-président : Dominique ROUZIES, Eure-et-Loir,
- Vice-président : Gérard ROUYER, Seine-et-Marne,
- Vice-président : Charles-Antoine de VIBRAYE, Loir-et-Cher.

Le Président, Jean-Pierre PIGANIOL, et son premier Vice-président, François de Curel sont désignés pour siéger au conseil d'administration national du CNPF.

Activités du conseil de Centre en 2024

Le conseil s'est réuni 4 fois, avec en ordres du jour complémentaires du traditionnel examen des DGD et demandes de coupes :

- **22 mars** : approbation du rapport d'activités 2023 et présentation des comptes 2023/budget 2024,
- **28 juin** : présentation des activités relatives à la chasse, et positionnement sur l'agrainage / affouragement,
- **26 septembre, à Paris** : positionnement de notre délégation sur les dossiers éoliens et solaires en forêt ; résultats de l'étude ADEVBOIS « Utilisation du drone pour les activités CNPF »,
- **29 novembre** : présentation de l'enveloppe budgétaire 2025; déploiement des OLD et nouvelles conventions DFCl; approbation du programme de développement 2025.

Relations avec les élus et autorités de la République

Le président, les conseillers et certains agents du CNPF ont organisé ou participé à plusieurs rencontres avec les représentants de l'Etat. Ils ont pu expliquer le rôle du CNPF et son importance pour la gestion durable des forêts privées. Entre-autres :

- **3 avril en forêt d'Orléans** : accueil de Sophie BROCCAS, nouvelle préfète de la Région Centre-Val de Loire, également préfète du Loiret (plans simples de gestion, renouvellement des peuplements, îlots d'avenir, valorisation locale des bois...),
- **23 mai à Vendôme** : séminaire sur les enjeux forestiers en lien avec la réglementation à l'initiative du Procureur Général de la Cour d'Appel d'Orléans et de la Préfète de Région (production de bois, santé des forêts, incendies, chasse, loisirs...),
- **19 juillet à Polytech Orléans** : présentation aux maires et aux élus-responsables professionnels, de l'état d'avancement du classement du massif de Sologne au risque incendie à l'invitation du préfet du Loir-et-Cher,
- **4 décembre en Vallée de Chevreuse** : accueil d'une délégation du ministère de l'Agriculture sur la pratique de l'instruction du PSG en forêt (relations propriétaire-gestionnaire, aspects administratifs, aspects techniques, difficultés et intérêts...).



Accueil de Sophie BROCAS, préfète de Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret en forêt d'Orléans le 3 avril 2024

Des effectifs encore renforcés en 2024

Les équipes administratives et techniques du CNPF IFC se sont encore renforcées avec le recrutement d'agents supplémentaires, rendu possible par la forte implication de l'Établissement dans les programmes forestiers financés par nos deux régions, par l'opportunité de conventions supplémentaires, et par la possibilité offerte par le CNPF national de recourir à postes (temporaires) pour surcroît d'activités, ce qui concerne tout particulièrement notre délégation compte-tenu du nombre très important de DGD à instruire par rapport aux moyens disponibles.

Fin 2024, les effectifs sont constitués de **33 personnes** (28 en 2023) : 5 basées en Ile-de-France, 28 en Centre-Val de Loire :

- Directeur et Directeur-adjoint,
- 4 personnels administratif (budget, ressources humaines, gestion des locaux et véhicules, achats, comptabilité, suivi des DGD, gestion administrative des conventions, secrétariat de direction et secrétariat courant...),
- 8 ingénieurs et chargés d'études (coordination des DGD, environnement, pilotage des conventions, gestion de projets, animation de la région Ile-de-France, expérimentation et formation, DFCI, renouvellement des chênaies),
- 13 techniciens territoriaux et 3 techniciens chargés de mission en CDD,
- 3 apprentis : service DGD, soutien cynégétique, appui département de l'Indre.

L'ensemble du personnel se réunit régulièrement, tous les 2 mois, en réunions plénières pour traiter des questions d'actualité et de tout autre question impactant les activités et le fonctionnement de l'Etablissement et de ses équipes.

Éléments budgétaires

L'essentiel (+ 75%) des dépenses du CNPFP, au niveau local comme au niveau national, est la masse salariale, complétée par des dépenses de fonctionnement et d'investissement inhérentes à l'activité des agents (bâtiments, véhicules, matériel, ...). Ces dépenses sont partiellement couvertes (à 70% dans notre délégation) par, d'un côté, une Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) de notre ministère de tutelle (MASA), et, de l'autre, par une fraction de la Taxe Additionnelle sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB) pour les terres en nature de bois & forêts. A cela viennent s'ajouter des financements publics (sur projets spécifiques, ou via des conventions négociées) et privés que chaque délégation a la nécessité de lever.

Réalisation budgétaire 2024

	Prévu (BR 2)	Réalisé	Ecart	Tx d'exécution
Dépenses (en CP)				
Personnel	1 791 797 €	1 650 713 €	-141 084 €	92%
Fonctionnement	506 366 €	410 845 €	-95 521 €	81%
Investissement	34 977 €	6 943 €	-28 034 €	20%
Total	2 333 140 €	2 068 502 €	-264 638 €	89%
Recettes				
SCSP	981 139 €	981 139 €	0 €	100%
TATFNB	633 706 €	633 706 €	0 €	100%
Autres financements publics	713 978 €	637 553 €	-76 425 €	89%
Recettes propres	82 334 €	57 518 €	-24 816 €	70%
Total	2 411 157 €	2 309 915 €	-101 242 €	96%
Solde budgétaire	78 017 €	241 414 €	163 397 €	

Le solde budgétaire 2024 de la délégation Ile-de-France / Centre-Val de Loire est largement positif (+ 241 k€), et vient contrebalancer le résultat négatif de 2023 (- 240 k€ pour mémoire).

D'un point de vue budgétaire, l'année a été marquée par :

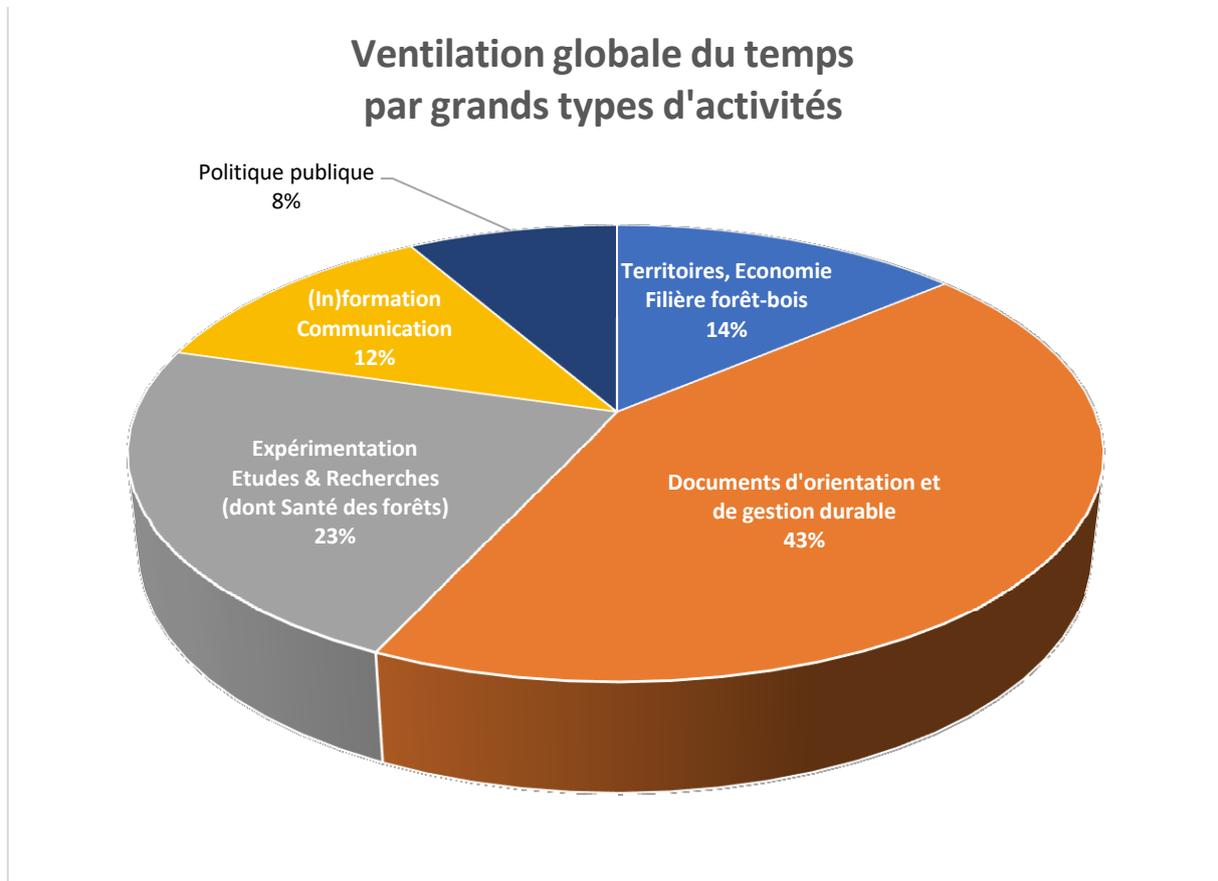
- | La hausse de l'enveloppe de SCSP, liée à l'attribution de 3 nouveaux ETP en CDI (suite à la loi incendie de 2023) à notre délégation ;
- | Une enveloppe de TATFNB globalement en hausse au niveau national ;
- | La mise en œuvre de nouvelles conventions « structurantes » avec les 2 Régions (« Pacte forestier » en Ile-de-France, « CAP FILIERE » en Centre-Val de Loire) et le Département de Seine-et-Marne;
- | Une réduction des investissements suite à une décision nationale de report en 2025 du paiement des véhicules achetés en 2024.

Budget prévisionnel 2025

Dépenses (en CP)	
Personnel	1 777 092 €
Fonctionnement	427 997 €
Investissement	80 000 €
Total	2 285 089 €
Recettes	
SCSP	981 139 €
TATFNB	633 706 €
Autres financements publics	631 086 €
Recettes propres	75 497 €
Total	2 321 428 €
Solde budgétaire	36 339 €

L'année 2025 devrait voir l'enveloppe budgétaire se consolider, avec une stabilité sur les financements de base (SCSP + TATFNB) et une « année pleine » sur les principales conventions externes (Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire, Département de Seine-et-Marne...). La délégation devrait trouver un équilibre financier en fin d'année (+ 36k€), si les paramètres liés aux financements externes restent bien conformes aux prévisions effectuées.

Répartition du temps de travail en 2024



En 2024, **43%** du temps de travail, tout personnel confondu, a été consacré aux documents d'orientation et de gestion durable (promotion des SRGS, instruction et agrément des PSG et CBPS, autorisations de coupes, identification et appel des PSG au nouveau seuil de 20 ha, harmonisation des procédures...), en légère hausse par rapport à 2023 (41%). Il passe à **64 %** en ne retenant que les seuls techniciens instructeurs et le service administratif DGD.

Vient ensuite le temps consacré au développement forestier au sens large à hauteur de **35%**, se répartissant entre le volet « Expérimentation – Etudes & Recherches » et le volet « Vulgarisation / Formation / Communication », en baisse par rapport à 2023 (44%) du fait d'un temps moindre consacré à la refonte de la documentation technique.

Avec **14%** du temps passé, l'accompagnement des projets territoriaux à vocation filière (bourse foncière, Voies Navigables de France, Duramen, appui aux interprofessions Fibois, dossiers desserte,

relance des peupleraies abandonnées dans la vallée du Fouzon...) est en hausse marquée (6% en 2023) du fait des conventions signées dans le cadre des programmes Pacte Forestier (Région Ile-de-France) et Cap Filière (Région Centre-Val de Loire).

La mise en œuvre des politiques publiques (urbanisme, Natura 2000 et autres réglementations environnementales, politiques forestières de nos deux Régions, ruralité...) représente quant à elle **8%** du temps de travail, un temps équivalent à celui de 2023.

DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Promotion des nouveaux SRGS ⁽¹⁾

Suite à la signature par le ministre de l'Agriculture de nos deux SRGS en décembre 2023 à Sennely (Loiret), et à leur entrée en vigueur officielle en avril 2024, plusieurs actions de promotion ont été conduites ou initiées :

- mise en ligne des documents sur notre site web « ifc.cnpf.fr » avec notice explicative expliquant les évolutions par rapport à la version précédente,
- informations directes aux gestionnaires par courriers, échanges téléphoniques... Pour mémoire une réunion intertechnique régionale de présentation des SRGS avait eu lieu le 9 novembre 2022 en présence de nombreux gestionnaires,
- six réunions départementales de vulgarisation (Centre-Val de Loire) sur le thème des DGD (prise en compte des nouveaux SRGS, information des propriétaires potentiellement concernés par l'abaissement du seuil du PSG à 20 ha...),
- travaux de refonte (en cours) du formulaire-type du PSG avec intégration des nouvelles prescriptions et recommandations des SRGS, et des dispositions DFCI liées à la loi de prévention des incendies de juillet 2023.

(1) : Rédigés par le CNPF, les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles (SRGS) sont des documents-cadres auxquels doivent se conformer tous les documents de gestion durable des forêts privées. Notre CNPF IFC a la responsabilité de deux SRGS, un pour l'Île-de-France, un pour le Centre-Val de Loire, ainsi que deux annexes vertes Natura 2000 attachées à ces SRGS, dont seule celle concernant le Centre-Val de Loire est à ce jour opérationnelle.

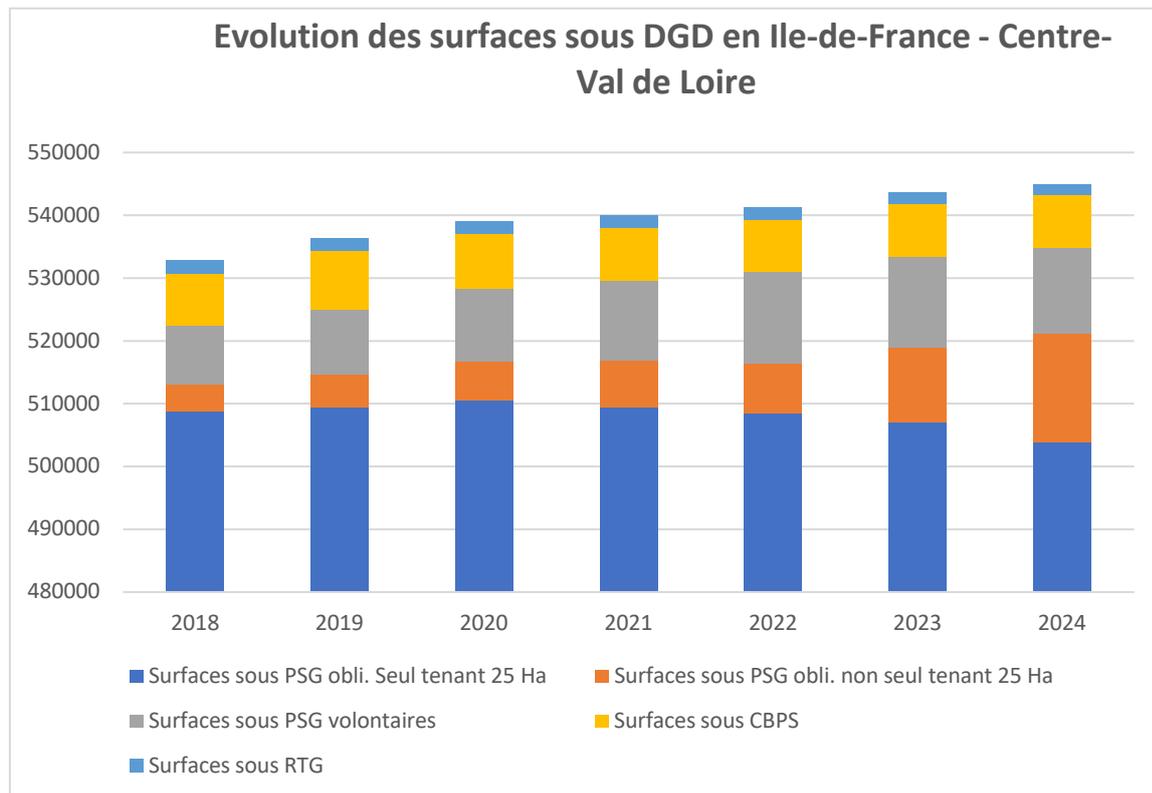
Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement

La gestion durable des forêts privées repose sur un ensemble d'outils (documents de gestion durables-DGD) adaptés à leurs différentes surfaces : les plans simples de gestion (PSG) obligatoires pour les forêts de plus de 20 hectares (seuil abaissé de 25 à 20 hectares depuis la loi du 10 juillet 2023), les plans simples de gestion volontaires, les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), et

les règlements types de gestion (RTG) pour les surfaces plus petites, généralement comprises entre 10 et 20 hectares.

Un travail important a été fait pour identifier les propriétés concernées par l'abaissement du seuil obligatoire à 20 ha : 620 propriétés ont été dénombrées représentant 13 500 ha de forêt. L'appel à PSG de ces nouvelles forêts ayant été fait en octobre 2024, il n'y a pas encore de statistiques d'agrément les concernant. Les chiffres donnés ci-après restent donc calés sur l'ancien seuil de 25 ha (seul tenant et non seul tenant).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces couvertes par les DGD depuis 2018. Elle continue à augmenter en 2024 pour atteindre près de **545 000 hectares**, soit **54%** de la surface forestière privée totale de nos deux régions.



Plans simples de gestion (PSG)

Le PSG constitue l'outil principal d'amélioration et de garantie de gestion forestière durable de la forêt privée. Son impact économique et sociétal est important, le taux de récolte, donc de renouvellement des peuplements, et la capacité à lutter contre les incendies étant notamment plus

importante dans les forêts dotées d'un PSG que dans celles ne l'étant pas (d'où la mesure d'abaissement du seuil à 20 ha de la loi de « Prévention des incendies de forêts » de juillet 2023).

Notre délégation régionale est la deuxième de France (après la grande région Nouvelle Aquitaine) en ce qui concerne le nombre et la surface des PSG agréés chaque année.

Le nombre de PSG agréés en 2024 par le conseil de Centre est quasi identique à celui de 2023 : **324 agréments** contre 327.

PSG en chiffres en Ile-de-France

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2025)

- 46 PSG agréés en 2024 / 4 454 Ha (contre 43 pour 4 301 Ha en 2023)
- 597 PSG obligatoires en cours de validité / 60 216 Ha / 78 % de la surface concernée
- 107 PSG volontaires en cours de validité / 1 795 Ha

PSG en chiffres en Centre-Val de Loire

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2025)

- 278 PSG agréés en 2024 / 28 538 Ha (contre 284 pour 27 832 Ha en 2023)
- 4 309 PSG obligatoires en cours de validité / 460 943 Ha / 91 % de la surface concernée
- 624 PSG volontaires en cours de validité / 11 882 Ha

PSG agréés au titre des réglementations environnementales

Certains zonages environnementaux (monuments historiques, sites classés, sites Natura 2000...) requièrent des démarches administratives spécifiques dont le propriétaire peut s'exonérer en demandant l'agrément de son DGD (PSG essentiellement) au titre des articles L.122.7-8 du code forestier. En site Natura 2000, l'agrément L.122.7 et 8 permet au propriétaire de disposer d'une garantie de gestion durable, indispensable en cas d'engagements fiscaux (succession, IFI, DEFI).

En 2024, **278 PSG et avenants** ont fait l'objet d'un agrément au titre de ces articles, dont **173 (62%) pour la seule réglementation Natura 2000**, pour une surface de 11 600 Ha (surface totale des PSG concernés).

Dans nos deux régions, le nombre total de PSG en cours avec un agrément L.122.7-8 est de **2 084** PSG pour une surface totale de **280 000 Ha**.

Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le CBPS est un document réglementaire de gestion durable établi par le CNPFP pour les propriétés de moins de 20 hectares. Les propriétaires concernés peuvent adhérer au CBPS, ce qui leur octroie «présomption de garantie de gestion forestière durable». Depuis le mois d'août 2021, le CBPS doit comporter obligatoirement un programme de coupes et travaux est devenue obligatoire (alors qu'il était facultatif depuis 2014).

Les chiffres 2024 des adhésions aux CBPS sont en légère baisse par rapport à ceux de 2023 (55 adhésions contre 64 en 2023 (cf. encadré ci-dessous)).

CBPS en chiffres dans nos régions

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2025)

Île-de-France

- 10 adhésions en 2024 (contre 7 en 2023) pour 79 Ha
- 81 CBPS+ en cours de validité pour 910 Ha

Centre-Val de Loire

- 45 adhésions en 2024 (contre 57 en 2023) pour 520 Ha
- 424 CBPS en cours de validité pour 5 567 Ha

Règlements Types de Gestion (RTG)

Le RTG est un document réglementaire de gestion établi par un gestionnaire forestier professionnel (coopérative forestière, expert forestier, ONF...), pour un ensemble de parcelles gérées en commun, principalement pour les forêts non soumises à l'obligation de PSG. Le RTG est agréé par le CNPFP et vaut garantie de gestion forestière durable pour pouvoir bénéficier de dispositions fiscales particulières ou de certaines aides publiques.

Fin 2023, **113 propriétaires** sont adhérents à un RTG pour **1 628 Ha**, chiffres quasiment identiques à ceux de 2023 (116 propriétaires pour 1 705 Ha).

Demandes de coupes

Le CNPF instruit les demandes de coupes dérogeant à un PSG ou répondant à une situation d'urgence particulière (tempêtes, dépérissements...). Le nombre de demandes de [coupes dérogatoires à PSG](#) a augmenté significativement en 2024 : [231 dossiers déposés](#) (178 en 2023). L'achèvement du plan de relance, la mise en œuvre de France 2030 et l'entrée en vigueur du plan France Nation Verte qui leur succède, nécessitent la mise en conformité des PSG, ce qui peut expliquer pour partie cette évolution à la hausse.

Le nombre de [coupes d'urgence](#) est en diminution : [13 déclarations](#) (contre 24 en 2023 et 31 en 2022). Une demande moindre concernant les coupes de peuplements dépérissants (pin sylvestre notamment...) peut en être à l'origine.

ANIMER LES TERRITOIRES, AGIR POUR LE REGROUPEMENT

Label Bas Carbone

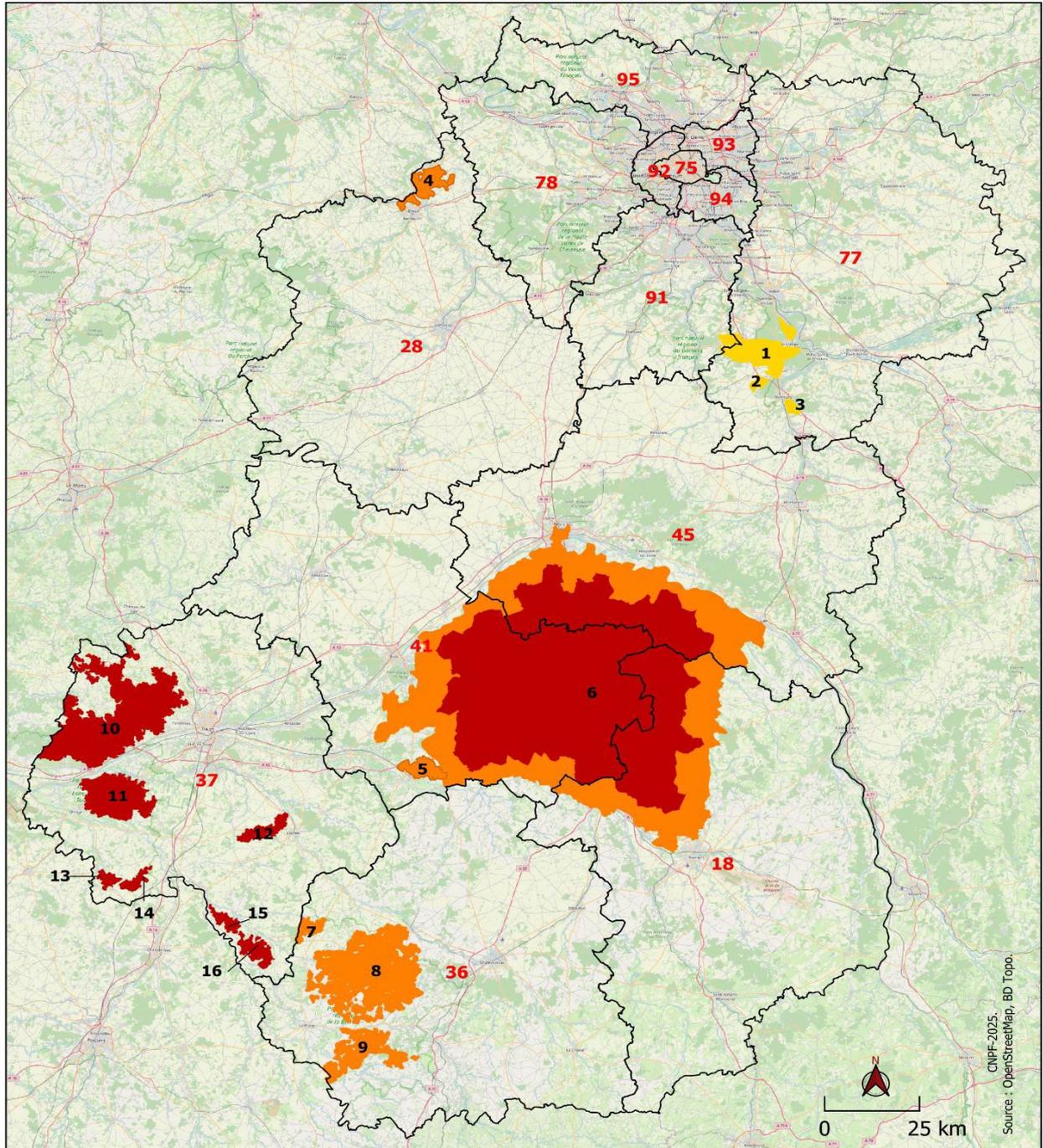
Le CNPF dispose d'un service spécialisé, le C+FOR, chargé de promouvoir le [Label Bas Carbone \(LBC\)](#), dont il a contribué à la création. Chaque délégation régionale de l'Etablissement a désigné un(e) correspondant(e) chargé(e) d'initier et suivre les actions sur son territoire de compétence.

Point de situation dans nos deux régions :

- | deux projets labellisés en 2023 : 8 ha de boisement de terres agricoles sur la commune de Jouy-le Potier dans le Loiret, et 3,8 ha de boisement de terres agricoles sur la commune de Oulches dans l'Indre,
- | un projet en attente de labellisation pour 1 ha de boisement de terres agricoles à Le Magny dans l'Indre (projet initié en 2023),
- | promotion de la démarche au travers d'une réunion d'information sur le site labellisé de Jouy-le-Potier (7 juin 2024, 24 participants).

Prévention des incendies de forêts

Un très gros travail de concertation impliquant les élus (en lien avec ceux de Fransylva) et l'équipe technique de notre délégation a été réalisé durant toute l'année 2024 avec les autorités compétentes (Préfectures, DRAAF, DRIAF, DDT, SDIS...), d'une part pour poursuivre le classement des zones à risques (cf. carte), d'autre part pour contribuer aux arrêtés préfectoraux cadrant la mise en œuvre des OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) pour faire en sorte que les enjeux liés à la gestion de la forêt privée soient clarifiés et pris en compte de manière pragmatique.



Limite administrative

□ Limite départementale

Massif forestier

■ Classé depuis le 6 février 2024

■ Classement à venir début 2025

■ Concertation en vu d'un futur classement 2025

Département 77

1 - Fontainebleau/Trois Pignons

2 - La Commanderie

3 - Nanteau/Nemours

Département 28

4 - Dreux

Département 18-41-45

5 - Gros Bois

6 - Sologne

Département 36

7 - Preully/Claise

8 - Brenne

9 - Luzeraize

Département 37

10 - Bourgeuil

11 - Chinon

12 - Mantelhan-hambourg

13 - Richelieu

14 - Marigny

15 - Barrou

16 - Boussay

Classement des massifs à risques en Ile-de-France et Centre-Val de Loire, situation fin 2024

| **En Ile-de-France, l'atlas des zones à risques, piloté par notre délégation en lien avec la DRIAAF et l'Institut Paris Région (IPR), a été achevé et publié à l'automne** (https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/l-ile-de-france-nouveau-territoire-de-feu-dispose-desormais-d-un-atlas_a3836.html). Il constitue une référence pour aider au classement des massifs, sachant qu'aucun classement n'avait encore eu lieu fin 2024. Les propositions en attente concernent principalement les massifs de Fontainebleau, La Commanderie, Nemours (cf. carte), et ne devraient pas s'officialiser avant fin 2025, début 2026.

En complément, trois réunions d'information ont été organisées par notre DT pour présenter le dispositif et ses enjeux aux propriétaires forestiers (le 26 avril en Seine-et-Marne, 31 participants ; le 17 juillet dans l'Essonne, 20 participants ; le 11 octobre dans les Yvelines, 29 participants).

| **En Centre-Val de Loire, outre le classement de la Sologne déjà engagé en 2023, d'autres massifs sont maintenant en attente** (classement déjà effectif ou en cours), dont les principaux sont : la Brenne dans l'Indre, Bourgueil et Chinon en Indre-et-Loire, Gros Bois en Loir-et-Cher, Dreux en Eure-et-Loir (cf. carte). Les arrêtés préfectoraux cadrant la mise en place des OLD dans ces massifs classés sont attendus en 2025.

A noter enfin que notre délégation est signataire, avec de nombreux autres partenaires, d'une convention de partenariat dans le cadre de la **Forêt Ecole créée à Neuvy-sur-Barangeon dans le Cher** (projet animé par le Conseil Départemental). Cette forêt a vocation à devenir une référence en matière d'aménagements dédiés à la prévention des feux de forêt (desserte, infrastructure, essences, entretiens, itinéraires sylvicoles...), pour la formation des pompiers, forestiers, scolaires, grand public...

Prospection renforcée sur le terrain

Les 3 techniciens supplémentaires recrutés en 2023 dans le cadre des conventions signées avec les collectivités territoriales (Pacte Forestier avec la Région Ile-de-France, Cap Filière avec la Région Centre-Val de Loire, convention spécifique avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne...) ont permis une large prospection de terrain dans plusieurs départements ou secteurs : Yvelines, Seine-et-Marne, Indre-et-Loire, vallée du Fouzon dans l'Indre (cf. encadré).

180 visites conseils ont été réalisées en 2024 par ces seuls agents, notamment dans la petite et moyenne propriété où le gisement en bois et les besoins en renouvellement de peuplements sont importants.

Au-delà du conseil aux propriétaires, l'objectif est de promouvoir des démarches groupées de mises en valeur sylvicoles (exploitations, plantations, diagnostics sol, biodiversité, gibier...) et de générer de nouveaux documents de gestion, PSG volontaires et CBPS notamment.

Zoom Peupleraies abandonnées de la vallée du Fouzon dans l'Indre

Une animation territoriale spécifique a été réalisée dans la vallée du Fouzon afin d'inciter les propriétaires de petites parcelles de peuplier en déshérence à exploiter leurs parcelles et à les replanter, avec la possibilité de bénéficier d'une aide financière de la Région.

Quelques données et résultats :

- *430 propriétaires enquêtés par courrier*
- *37 visites réalisées auprès des propriétaires volontaires*
- *220 hectares prospectés et diagnostiqués*
- *Réunion de restitution du 14 juin 2024, 31 participants (propriétaires et utilisateurs de peuplier)*
- *Au moins 30 hectares à reboiser à court terme (intérêt déclaré des propriétaires)*

Boisements compensateurs LGV

Le CNPF IFC suit depuis plusieurs années (convention spécifique) les boisements compensateurs financés par le concessionnaire de la ligne à grande vitesse (consortium LISEA-COSEA) Sud-Europe-Atlantique, pour le tronçon Tours-Bordeaux (partenariat incluant aussi le CNPF Nouvelle Aquitaine).

En 2024, 15 boisements LGV ont été suivis pour 11 jours de travail : mesures de croissance, état sanitaire, rédaction des rapports techniques, reportages photographiques, information des propriétaires concernés...

RECHERCHER ET DEVELOPPER DES OUTILS ET METHODES POUR LA FORET DE DEMAIN

Ce chapitre concerne les projets et actions de Recherche-Développement-Innovation (RDI) conduits en propre par notre délégation territoriale (DT), ou en partenariat avec d'autres acteurs (Recherche, Universités, Gestionnaires, Groupes de progrès...).

La plupart concourt à l'objectif d'améliorer **la résistance et la résilience des forêts face au changement climatique**.

Projets suivis et lancés en 2024

Adevbois « Drone »

Ce projet s'est terminé en mars 2024. Il visait à tester l'utilisation du drone pour aider aux activités de terrain des techniciens du CNPF. Une formation interne de télépilotes a été réalisée et plusieurs expériences concrètes de vols ont été effectuées. Un extrait des résultats est présenté dans le tableau ci-après. Un article de synthèse a été publié dans le numéro 108 (septembre 2024) de la revue Notre Forêt.

Thèmes	Tests réalisés / Département	Avantages 😊 / Inconvénients ☹️	Plus-value métier	Conclusions
Instruction de demande de coupe	Estimation du taux de dépérissement dans deux peuplements objets de demandes de coupe / Confirmation de diagnostic Deperis (41)	😊 Très bonne appréciation du dépérissement, notamment dans les résineux / Le vol drone permet de confirmer rapidement si la demande de coupe est justifiée ou non (estimation du % de dépérissement) / A rapprocher des tests « Santé des forêts »	++++	Utilisation recommandée, permet de gagner du temps d'instruction sur le terrain / Attention à la saison en fonction de l'essence
		☹️ Le vol en hiver ne permet pas de diagnostiquer le dépérissement sur feuillus malgré les zooms effectués en cime. Tests effectués sur chênes et châtaigniers		

Extrait des résultats de l'étude drone (exemple de l'instruction des demandes de coupes)

Sycomore

Notre CNPF (en lien avec l'IDF) a poursuivi sa participation active aux trois volets de cet important programme de recherche piloté par l'INRAE et financé par la Région Centre-Val de Loire :

- | **volet RECONFORT** dédié à la télédétection des dépérissements par imagerie satellitaire. Notre CNPF a proposé des sites, fournit des données et validés des modèles de dépérissement du chêne,
- | **volet RENOUV** dédié (entre-autres) à l'étude du renouvellement des chênaies par trouées (mesures d'éclaircissement, conduite des enrichissements...). Notre délégation a proposé des sites en forêt privée et participé aux mesures de terrain correspondantes,
- | **volet GENFORFUTUR** dédié, pour la partie qui concerne notre délégation, à l'étude de la perception du changement climatique par les propriétaires forestiers. Un questionnaire d'enquête a été adressé à environ 2 900 propriétaires (dont Fransylva départementaux et groupes de progrès). Les résultats de cette enquête ont été présentés lors de la réunion intertechnique « Forêt & Société » du 24 octobre 2024 à Blois (voir plus loin). L'installation d'un Quercetum fait également partie de ce volet (installation d'une trentaine d'espèces de chênes). Le CNPF a recherché et proposé un site en forêt privée pour l'installation de ce Quercetum.

Le programme Sycomore s'achèvera mi 2025. Un colloque et une journée de restitution sont programmés en juin et en septembre.



Trouée suivie par l'INRAE et le CNPF dans le cadre du volet RENOUV du programme Sycomore (département du Cher)

Ilots d'avenir Cap Filière

Un des volets du Cap Filière (région Centre-Val de Loire) concerne l'installation d'un réseau d'une quarantaine d'îlots d'ici la fin du programme en 2027. L'année 2024 (année de lancement) a été consacrée au calage des modalités de demande et d'attribution de l'aide financière (jusqu'à 70% du coût des travaux avec un plafond de 5000 € par îlots) pour les propriétaires souhaitant s'impliquer, ainsi qu'à la définition des protocoles d'installation et de suivi des dispositifs (y compris une proposition d'essences à tester tenant compte des disponibilités d'un pépiniériste régional). L'installation de 6 premiers îlots (notamment grâce au relais des groupes de progrès) est en cours pour la saison de plantation 2024-2025. D'autres sont sur liste d'attente pour la saison 2025-2026.

Adevbois « Renouvellement des chênaies » (janvier 2024 à juin 2025)

Ce projet, déposé fin 2023, a réellement débuté en 2024 par le recrutement d'une chargée de mission. Il vise à réaliser un état des lieux des plantations de chênes effectuées dans les quinze dernières années : que sont devenues ces plantations ?, comment se comportent-elles ?, les plus récentes souffrent-elles davantage du changement climatique que les plus anciennes ? Une cinquantaine de plantations ont été visitées à ce jour (sur une centaine prévue) sur la base d'un protocole défini en comité de pilotage. Le référencement d'itinéraires atypiques est également prévu. Les données sont en cours d'analyse.

Nouveaux projets DFCI

La prévention des incendies de forêts est devenu un enjeu prioritaire tant au plan national que régional. Il a donné lieu à l'ouverture de financements d'Etat spécifiques auxquels notre DT CNPFF a postulé avec succès.

| **En Ile-de-France : 3 nouveaux projets ont été lancés** en partenariat avec la DRIAAF, les SDIS, l'Institut Paris Région, les communes forestières... : a) Poursuite d'un appui technique et géomatique aux services de l'Etat pour la mise en œuvre de la politique DFCI ; b) Essai de caractérisation de la desserte forestière (massif de Rambouillet) à partir de la technologie LIDAR HD (collaboration avec l'IDF) ; c) Collecte de données pour des états des lieux DFCI en forêt privée dans le sud de l'Ile-de-France (SDIS 78 et SDIS 91),

| **En Centre-Val de Loire : 1 nouveau projet a été lancé** pour tester en vraie grandeur la réalisation

de chantiers collectifs OLD (matériels, rendements, coûts...) et étudier la forme de regroupement la plus appropriée pour réaliser les travaux et investissements DFCI (partenariat avec la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs).

Autres projets collaboratifs de RDI

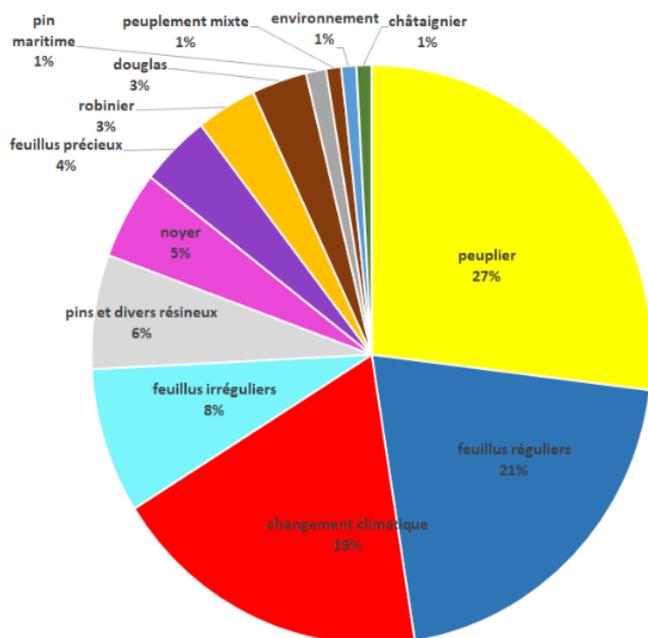
Notre délégation est impliquée dans le [programme FUTUROCHENE](#), piloté par l'Université d'Orléans et financé par la région Centre. Ce projet vise à évaluer le potentiel d'utilisation du chêne pubescent en merranderie. Des grumes de qualité en chêne pubescent ont été repérées et identifiées, puis abattues début 2024. Leur transformation en barriques et leur utilisation en vinification sont en cours. Par ailleurs, notre délégation a participé au [RMT AFORCE](#) (Réseau Mixte Technologique pour l'Adaptation des FORêts au Changement climatique) par sa contribution à la réalisation du jeu «[AGROCHALLENGES Défis Forêt](#)» sur l'adaptation des forêts au changement climatique (<https://red.educagri.fr/outils/agro-challenges>), ainsi qu'au projet [COLIBRI](#) visant à améliorer le développement des outils d'aide à la décision tenant compte des effets avérés ou projetés du changement climatique (<https://www.reseau-aforce.fr/colibri>).

Expérimentation forestière

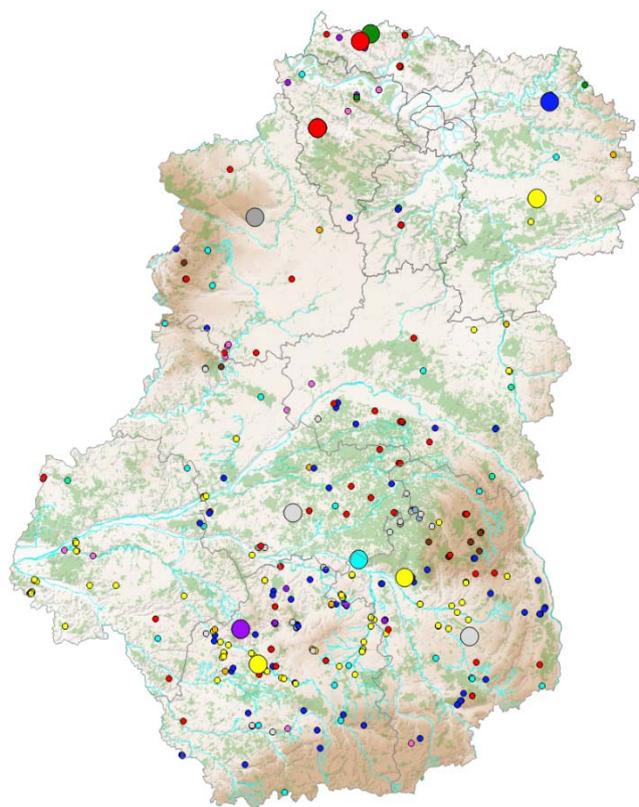
Notre délégation suit un réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation [de près de 350 dispositifs](#), intégrés dans la base nationale [ILEX](#). Lors de la campagne 2024, [17 nouveaux sites](#) ont été installés (cf. carte) : nouvelles essences ou provenances, mélanges d'essences, itinéraires de plantation, comparaison de nouveaux cultivars de peuplier, suivi de peuplements remarquables... Ces installations tiennent compte des îlots d'avenir Cap Filière mentionnés plus haut.

Le suivi des dispositifs existants (hors nouvelles installations) a concerné [201 sites](#), avec mesures et rédaction de comptes rendus de mesure pour chacun d'eux.

Une synthèse des essais de plantation de cèdre est parue en 2024 (cf. revue régionale *Notre Forêt* n° 108, septembre 2024). Les essais sont aussi régulièrement valorisés comme support des réunions de vulgarisation forestière et/ou d'études spécifiques.



Thématiques des dispositifs suivis



Localisation des dispositifs suivis (les couleurs correspondent à celles du graphique à gauche, les gros points représentent les installations 2024)

Santé des forêts

L'ensemble des techniciens de notre délégation fait partie du réseau des correspondants observateurs (CO) du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture (DSF). Notre DT coordonne ce pôle dans nos deux régions.

Les missions réalisées par l'ensemble des responsables de secteurs, formés spécifiquement, concernent principalement la veille sanitaire et la mise en place de suivis spécifiques.

A l'instar de 2023, 2024 a été une année favorable à la végétation dans nos deux régions grâce aux pluies régulières réparties sur toute la saison de végétation. Quelques problèmes ont malgré tout été observés et suivis dans l'année comme [la maladie des bandes rouges sur Pin laricio](#) (très intense dans certains secteurs), [le gel tardif puis l'oïdium sur chêne](#), et [la rouille courbeuse](#) sur pins maritime et sylvestre.

En Ile-de-France, si [la Chalarose du frêne](#) est restée vivace, l'absence de sécheresse estivale a permis de limiter le pic de mortalité sur [Châtaignier](#) habituellement observé du fait de [la maladie de l'encre](#).

Le suivi des plantations de l'année a montré comme en 2023 un taux de reprise satisfaisant : 87 %
des plantations enquêtées présentent un taux de reprise de plus de 80%.

Suivi des principaux problèmes

- Problème absent ou à un niveau faible
- Problème nettement présent, impact modéré
- Problème très présent, impact fort

Essences	Problèmes observés	2020	2021	2022	2023	2024
Toutes essences	Sécheresse					
Feuillus	Défoliateurs précoces					
	Bombyx disparate					
	Oïdium des chênes					
	Dépérissement de chêne					
	Encre du châtaignier					
	Chalarose du frêne					
Peupliers	Puceron lanigère					
Résineux	Scolytes des résineux					
	Maladie des bandes rouges					
	Processionnaire du pin					

Evolution 2020 à 2024 des problèmes sanitaires rencontrés pour les principales essences en Centre-Val de Loire

Le bilan annuel respectif de nos deux régions est accessible et téléchargeable sur le site web www.ifc.cnpf.fr. Celui d'Île-de-France n'était pas encore disponible au moment de la rédaction de ces lignes.



© J. Rosa

Aiguilles de pin laricio de Corse atteintes par la maladie de la bande rouge

INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Ce chapitre concerne la mission de développement forestier du CNPF. Il s'agit d'orienter, informer, former, conseiller les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt. Cette animation se fait en relation étroite avec les 9 groupes de progrès de nos deux régions : Association Peupliers de Loire, CETEF du Berry, CETEF de l'Indre, CETEF Perche & Beauce, GVF 28, CETEF de Touraine, GDF d'Ile-de-France, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne. A noter, depuis fin 2023 l'existence d'une dixième entité : « Populiculteurs d'Ile-de- France ».

Réunions de vulgarisation

31 réunions ont été réalisées en 2024 (contre 25 en 2023) : 12 en Ile-de-France et 19 en Centre-Val de Loire).

Le sujet particulier de l'élaboration du Plan de Gestion a été privilégié en Centre-Val de Loire, en résonance avec l'abaissement du seuil à 20 Ha institué par la loi « Prévention des incendies » de juillet 2023.

866 participants ont assisté aux réunions (contre 727 en 2023), dont 171 nouveaux propriétaires, encore inconnus de notre DT CNPF (soit un taux de pénétration de 20%), ce qui montre l'intérêt de ces réunions pour capter davantage de propriétaires vers les bonnes pratiques de gestion forestières.

Date	Dép	Thème	Nbre total	Nbre nvx
Ile-de-France				
8 mars	91	Bornes et limites de ses parcelles	47	28
25 avril	77	Choisir ses arbres et arbustes à planter	48	11
26 avril	77	DFCI : prévenir, réagir, régénérer	31	8
4 mai	78	Gestion de la petite propriété forestière	17	3
24 mai	91	Gestion de la petite propriété forestière	10	nc
8 juin	95	Etat sanitaire des chênaies	23	11
29 juin	78	Renouvellement des peuplements	18	nc
14 septembre	78	Gérer en futaie irrégulière	26	3

26 septembre	77	Choisir ses arbres et arbustes à planter	51	nc
4 octobre	77	Ne restez pas à l'orée du bois...	38	13
11 octobre	77	Reconnaissance des arbres et leur santé	15	2
11 octobre	78	DFCI : prévenir, réagir, régénérer	29	nc
		Total Ile-de-France	353	79
Centre-Val de Loire				
23 mars	28	Décrire sa forêt pour établir son DGD	19	3
12 avril	45	Comment élaborer son premier PSG ?	24	6
19 avril	18	Sylviculture régulière du Chêne	24	4
20 avril	36	Comment établir un DGD ?	25	9
26 avril	37	Pratiquer la sylviculture à couvert continu	43	13
13 mai	28	Plantations mélangées : intérêt & conduite	30	nc
31 mai	18	Sylviculture irrégulière du Chêne	24	6
3 juin	37	Débouchés peuplier : fibrierie de Touraine	42	nc
7 juin	45	Présentation du Label Bas Carbone	24	5
14 juin	41	Gérer les peuplements mélangés & mixtes	13	0
14 juin	36	Produire du peuplier de qualité	31	8
21 juin	28	Bonnes pratiques d'exploitation forestière	nc	nc
16 septembre	36	Reboisements des 30 dernières années	31	nc
27 septembre	37	Diagnostic du potentiel du milieu forestier	20	6
27 septembre	45	Comment élaborer son premier PSG ?	16	9
24 octobre	41	Forêt & Société (réunion intertechnique)	63	0
25 octobre	41	Enjeux de la gestion forestière dans le PSG	40	15
8 novembre	18	Atouts de la gestion des forêts sous DGD	14	nc
29 novembre	41	Gestion régulière & irrégulière des feuillus	30	8
		Total Centre-Val de Loire	513	92
TOTAL		31 réunions	866	171

Zoom : Réunion inter-technique du 24 octobre « Forêt & Société »

Cette journée de qualité a rassemblé une soixantaine de personnes, principalement des gestionnaires, experts forestiers, agents de coopératives, responsables des groupes de progrès, autres acteurs de la filière... L'enjeu important du dialogue entre le forestier (public et privé) et le citoyen était au cœur des échanges. La présentation des différentes initiatives et démarches menées

par les forestiers (Fibois Ile-de-France, ONF, Société Forestière, CNPF, Université de Tours et IDF dans le cadre du programme Sycomore, et même Europe pour les aspects plus règlementaires) pour expliquer notre métier et anticiper/désamorcer les critiques a mis en évidence que des solutions existent pour faire mieux accepter les pratiques de gestion forestière auprès du grand public (coupes rases sanitaires, coupes de renouvellement, plantations, éclaircies mécanisées...). Mais elles ne sont pas applicables partout du fait des moyens importants à mobiliser pour maintenir une concertation de qualité.



Réunion intertechnique « Forêt & Société » du 25 octobre 2024 à Blois

FOGEFOR

Un cycle d'initiation à la gestion forestière s'est déroulé au complet en 4 journées, sur les départements du Loiret et du Cher, avec 30 propriétaires stagiaires.

L'assiduité aux réunions est restée importante (>80%). L'enquête menée à l'issue de ce stage conforte que le format court de 4 jours, avec alternance de théorie en salle et de pratique sur le terrain convient bien aux participants.

Un cycle thématique sur la gestion des peupleraies a dû être annulé faute d'inscrits (<10).

Appui technique individuel (visites conseil)

Les techniciens territoriaux s'efforcent, selon leur disponibilité, de donner des conseils personnalisés aux propriétaires forestiers qui en font la demande (téléphone, courriel, rendez-vous au bureau lors des permanences...).

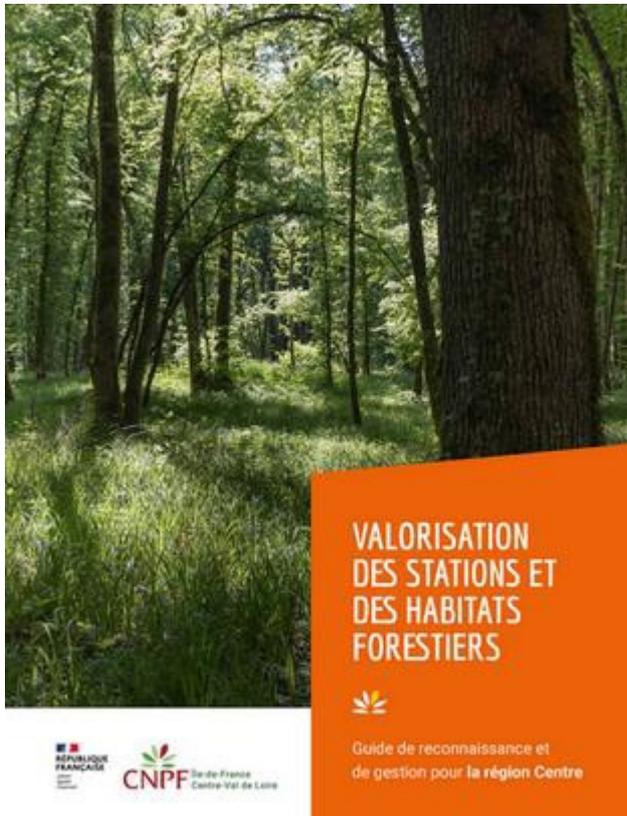
Le soutien le plus apprécié reste la visite individuelle de terrain, orientée préférentiellement auprès des propriétaires n'ayant pas de gestionnaire. Dans la mesure du possible, un compte-rendu de visite est remis à chaque bénéficiaire.

Une centaine de visites de ce type ont été réalisées en 2024, auxquelles s'ajoutent les 180 visites effectuées par les techniciens supplémentaires recrutés dans le cadre des conventions spécifiques (Pacte Forestier et Conseil Départemental 77 en Ile-de-France, Cap Filière en Centre-Val de Loire). La grande majorité des visites concerne de nouveaux propriétaires en demande de conseils sur la commercialisation des bois, les projets de (re)boisements, les problèmes sanitaires, ou les diagnostics globaux de gestion (« tours de bois »). Sujet nouveau, la prévention des incendies de forêt fait maintenant son apparition dans les demandes de visites, et devrait monter en puissance dans les années à venir.

Publications techniques

Le Guide des Habitats de la région Centre a été actualisé dans le prolongement de la refonte des plaquettes techniques effectuée en 2023. Il a été réédité en 500 exemplaires et est proposé aux stagiaires FOGFOR, aux participants aux réunions d'information..., avec un tarif préférentiel. Cette réédition de qualité tient compte des dernières connaissances sur l'impact du changement

climatique et offre de nouveaux repères et clés de décision pour la gestion des écosystèmes forestiers présents sur sa propriété (sol, flore, peuplement, essences conseillées...).



*Ci-contre : page de garde du Guide des
Habitats de la Région Centre, nouvelle
édition*

AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE NOS TERRITOIRES, FAIRE FILIERE AVEC LA FORET

Notre DT CNPF agit pour faire valoir la place et le rôle de la forêt privée auprès des différentes instances territoriales et environnementales. Ses élus et/ou agents participent aux multiples commissions, groupes de travail, instances..., dans lesquels ils siègent et donnent des avis : biodiversité, Natura 2000, documents d'urbanisme (PLU, PLUi...), chasse, risques, éolien, photovoltaïque, parcs naturels régionaux, comités de bassins sur l'eau...

Urbanisme, patrimoine, paysage, foncier

Notre DT CNPF a fourni des avis ou contributions concernant :

- 13 projets d'implantation de parcs photovoltaïques (8) et éoliens (5). Face à l'augmentation des demandes, le Conseil du 26 septembre a adopté une note cadre clarifiant la position du CNPF sur ces projets,
- 7 avis rendus concernant les périmètres de préemption des Espaces Naturels Sensibles (6 en Ile-de-France, 1 en Centre-Val de Loire),
- le suivi régulier des dossiers de révision des Plans de Prévention des Risques (PPR) inondations, et des instances sur l'eau : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE), Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE), Commissions Locales de l'Eau (CLE)...
- la rédaction des volets « environnement/biodiversité » des arrêtés préfectoraux cadrant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), visant à mieux prendre en compte des spécificités de la forêt privée,
- 97 avis (courriers officiels, mails...) sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi), répartis de manière quasi équivalente entre Ile-de-France et Centre-Val de Loire,
- la participation à divers travaux relatifs aux enjeux paysagers : projets de classement de sites (contribution sur les cahiers d'orientation et de gestion) ; réunions des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages, et des Sites (CDNPS), en particulier le site de Louette et de la Chalouette en Essonne ; échanges avec les tutelles (Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Ecologie) sur les enjeux des zonages paysagers en Ile-de-France, etc.

Biodiversité

Notre DT CNPF est régulièrement représentée (par nos élus et/ou notre ingénieure Environnement) dans les différentes instances ou projets intéressants la biodiversité dans nos deux régions : Stratégie Nationale Biodiversité ; Stratégie des Aires Protégées (articulation et enjeux vis-à-vis de la

forêt privée, plus particulièrement sous DGD) ; Agence Régionale de Biodiversité (ARB) ; Comités de pilotage Natura 2000 ; Parcs Naturels Régionaux (PNR) ; Comités de pilotage des Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) ; Plans nationaux d'espèces et/ou habitats et déclinaisons régionales (Chiroptères, Balbuzard, Pollinisateurs, Vieux Bois, Forêts Subnaturelles, etc.) ; échelon national du CNPF sur l'état d'avancement et la validation des projets d'Annexes vertes Natura 2000 aux SRGS.

Elle a aussi maintenu une veille et des échanges constants dans un cadre moins formel avec d'autres partenaires : INRAe, Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), ONF, FNE, GEDEF Loiret-Sologne (projet Avi-Faune), etc.

A noter, au plan plus pratique :

- | la réalisation d'inventaires « Chauves-souris » dans 3 propriétés privées de Seine-et-Marne sur 1 500 Ha (projet financé par le Fonds Vert),
- | la réalisation de diagnostics IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) dans plusieurs forêts privées.



La présence d'essences autochtones, l'un des critères du diagnostic IBP

Equilibre sylvo-cynégétique / Chasse

Les élus et/ou techniciens territoriaux prennent part aux réunions des Commissions Départementales Chasse et Faune Sauvage (CDCFS) et aux commissions d'élaboration et d'attribution des plans de chasse.

L'année 2024 a été mise à profit pour réorganiser l'animation de l'activité sylvo-cynégétique au sein de la délégation. A l'initiative de Thomas VARQUET, référent cynégétique pour nos deux régions, plusieurs actions importantes ont été réalisées ou lancées, notamment :

- | [l'adoption d'une feuille de route par le Conseil de Centre du 28 juin 2024](#) clarifiant les rôles respectifs des élus et des agents et validant le principe d'ateliers d'échanges réguliers pour se concerter sur la révision des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC), sur les réponses à donner aux fédérations de chasse sur les quotas (17 000 demandes reçues chaque année sur nos deux régions), préparer les commissions « plans de chasse »... [Une résolution sur le positionnement de notre délégation vis-à-vis de l'agrainage et de l'affouragement a été prise à cette occasion](#),
- | [la mise au point d'une méthode](#) permettant d'établir des cartes de sensibilité à l'échelle des Unités de Gestion Cynégétiques (UGC) ou des communes, en croisant les relevés effectués par les techniciens (Indice de Pression sur les Propriétés ou Brossier-Pallu) avec les surfaces forestières programmées en renouvellement dans les DGD,
- | [l'animation d'une réunion technique](#) sur le terrain (17 septembre 2024 à Yvoy-le-Marron) [pour tester la nouvelle application numérique](#) de saisie en ligne des fiches IPP, et présenter la construction d'un site pilote « Brossier-Pallu » dans la forêt d'une élue du CNPF,
- | [la réalisation](#), le 21 octobre 2024, [d'une réunion de formation de l'ensemble des élus \(CNPFF et Fransylva\)](#) impliqués dans les CDCFS, afin de rappeler les bases réglementaires, présenter les outils de suivi et de diagnostic du CNPF, et partager les priorités de la feuille de route définie par le Conseil de Centre.

Au plan national, le travail de notre délégation est salué pour son rôle actif dans la promotion et la déclinaison de la démarche «Brossier-Pallu», en conformité avec les objectifs du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) de l'Etablissement. Cela s'est concrétisé par la signature d'une convention de partenariat avec le site pilote en forêt domaniale de Vierzon-Vouzeron, en vue d'impliquer les nombreuses forêts privées mitoyennes de ce massif public.



Réunion technique du 17 septembre 2024, construction d'un site pilote « Brossier-Pallu » à Yvoy-le-Marron (41)

Filière « Forêt-Bois »

Notre délégation entretient des collaborations étroites avec les partenaires de la filière : Fibois Ile-de-France et Centre-Val de Loire, Syndicats Fransylva départementaux, Coopératives forestières, groupes de progrès... Elle intervient aussi de manière plus spécifique dans la coordination des programmes Pacte Forestier (Ile-de-France) et Cap Filière (Centre-Val de Loire) financés par les Régions.

En Ile-de-France :

| démarrage du projet «[AMI-concertation](#) ». Ce projet, piloté par l'ONF, et porté par de nombreux partenaires, dont le CNPF, a pour vocation d'explorer les meilleures voies de concertation avec la société civile dans un contexte de gestion péri-urbaines à rurales, avec pour terrain de jeux les

forêts de l'est de l'Île-de-France. Il a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion intertechnique « Forêt & Société » du 25 octobre 2024 à Blois,

- | concrétisation de l'annonce de la création du [Fonds Forestier Francilien](#) par la Région Ile-de-France, sous la forme de l'initiative Sylv'acctes. Des premières réunions avec les acteurs forestiers ont eu lieu sur le territoire du PNR du Gâtinais Français, qui ont abouti à la [définition d'itinéraires de sylviculture](#) (taillis, mélanges futaies-taillis et futaie irrégulière) pouvant déboucher sur un soutien financier,
- | soutien actif, avec Fransylva, à la jeune association des [Populiculteurs d'Île-de-France](#) (réunions des 10 avril et 20 novembre 2024), qui travaille notamment à défendre l'intérêt de la populiculture dans des secteurs où elle est remise en cause par de grands projets d'aménagement (par exemple, mise à grand gabarit de la Seine dans la Bassée par Voies Navigables de France),
- | suivi des dossiers ou conventions en cours tels que les partenariats avec : [les départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise](#) (visites conseils, diagnostics divers, installation d'îlots d'avenir...), [la Safer Ile-de-France](#) (participation aux comités départementaux d'attribution des préemptions et ventes amiables, projets d'animations foncières), [le Groupe d'Action Local \(GAL\) Gâtinais](#) pour les programmes Leader, [la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France](#) dans le cadre de son comité VBT (Valorisation Bois et Territoire), [la SNCF](#) (partenariat avec le CNPF Normandie/Hauts de France et les Chambres d'Agriculture) pour un diagnostic sylvicole sur les projets de tronçons de la ligne nouvelle Paris-Normandie.

En Centre-Val de Loire :

- | participation, aux côtés d'autres acteurs de la filière, à une réflexion visant au [rapprochement entre les Cap Filières forêt-bois](#) d'une part, et [horticulture-pépinières](#) d'autre part, en partageant les enjeux de la production de plants forestiers,
- | [réception en forêts privée et publique](#) de la Préfète du Loiret et Préfète de Région, [Sophie BROCAS](#), pour lui faire découvrir les enjeux de la filière forêt-bois (journée du 3 avril 2024). La préfète était accompagnée du Procureur Général près de la cour d'appel d'Orléans, [M. Denis CHAUSSERIE-LAPREE](#), qui a ensuite organisé un séminaire de réflexion sur les forêts, le 23 mai, où le CNPF IFC est intervenu,
- | [suivi des activités](#) de l'association [DURAMEN](#) (conseils d'administration, assemblée générale, expertises des dossiers et contrôles des plantations bénéficiant des financements DURAMEN...). Face à la multiplicité des guichets d'aides aux plantations (France Nation Verte, Régions, start'ups...), l'objet et le modèle économique de l'association nécessitent d'être revus. Les

membres fondateurs de DURAMEN se sont tournés vers le CNPF qui a accepté de prendre le relais de FIBOIS pour porter l'association et redéfinir son rôle en cohérence avec les besoins de la forêt privée et les orientations du Cap Filière,

- | [implication dans la construction du Schéma Régional Biomasse \(SRB\)](#), copiloté par la DREAL, la DRAAF et la Région Centre-Val de Loire. L'objectif du SRB est de mieux valoriser la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, jusqu'à aboutir à la structuration ou la consolidation de filières régionales dédiées (forêt, agriculture, déchets). Les données forestières utilisées sont celles du Plan Régional Forêt Bois (PRFB), dans lequel le CNPF est lui-même fournisseur de données.

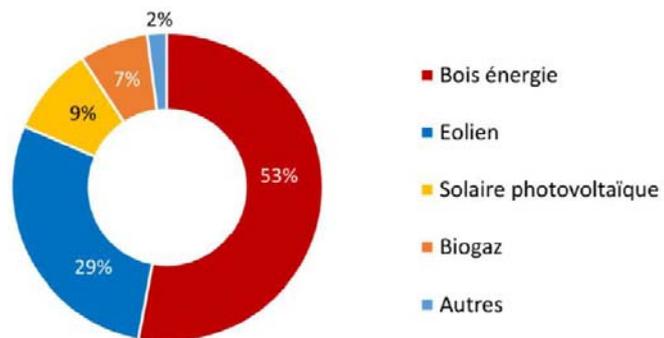


Production régionale d'énergie renouvelable par filière



La biomasse est la première source d'énergie renouvelable

Production régionale d'énergie renouvelable en 2022



Source : OREGES, mai 2024

Extrait de la présentation d'introduction au SRB, le bois énergie représente 53% de la biomasse disponible en Région Centre-Val de Loire (atelier de travail du 21 juin 2024)

COMMUNIQUER AUPRES DE LA SOCIÉTÉ ET DU GRAND PUBLIC

Notre délégation régionale s'efforce de maintenir des actions de communication auprès du plus grand nombre : revue périodique, lettre électronique, site web, portail de services, enseignement auprès des scolaires, événements particuliers... Cet enjeu prend de plus en plus d'importance pour affirmer la place et le rôle de la forêt privée et du CNPF, face aux questionnements de la société vis-à-vis de la gestion forestière.

Revue « *Notre Forêt* » et lettre électronique « *Nouvelles des forêts* »

La revue *Notre Forêt* constitue le principal support de communication du CNPF-IFC pour la sensibilisation « à grande échelle » des propriétaires forestiers. Elle a continué à être adressée gratuitement à tous les propriétaires de bois de plus de 10 hectares, ainsi qu'aux élus et partenaires de la filière forêt-bois de nos deux régions : **4 publications effectuées en 2024 à 10 000 exemplaires chacune.**

La lettre électronique *Nouvelles des Forêts* est, quant à elle, envoyée par e-mail à 3 500 abonnés réguliers, pour la plupart propriétaires forestiers et partenaires de la filière (**9 éditions en 2024**).

Site web ifc.cnpf.fr

Avec une fréquentation de l'ordre de **41 600 visites** (36 500 en 2023), notre site est le troisième le plus fréquenté de France derrière le site national du CNPF et celui de la délégation Nouvelle Aquitaine. Les informations les plus recherchées portent sur les aides régionales à la forêt, les nouveaux SRGS, la réglementation des coupes, la recherche d'interlocuteurs pour des conseils forestiers (rubrique « Contacts ») et la prévention contre les incendies de forêt.

Comment débroussailler votre terrain ?

en automne et en hiver

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

J'entreprends les travaux les plus lourds pour créer des discontinuités dans la végétation

- Je supprime les arbustes situés sous les arbres.
- Je coupe les branches ou les arbres en contact avec ma maison et quand c'est obligatoire, les arbres trop proches les uns des autres.

Les travaux les plus lourds nécessitant la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

Je nettoie pour supprimer des combustibles potentiels des alentours de ma maison

- J'élimine les résidus issus du débroussaillage (broyage, compostage, mise en déchetterie...).
- J'éloigne les réserves de bois de l'habitation.
- Je retire les feuilles et les aiguilles des gouttières.

AU PRINTEMPS

J'entretiens pour réduire la masse de végétaux au sol et créer une ceinture de protection autour de ma maison.

- Je tonds l'herbe et je coupe les broussailles.
- Je coupe les branches basses des arbres.
- Je nettoie mes gouttières et je me rends à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS LES BONS REFLEXES

Ci-contre, affiche publiée sur le site web ifc.cnpf.fr concernant l'obligation légale de débroussaillage

Enseignement forestier

Plusieurs ingénieurs et techniciens du CNPF-IFC interviennent régulièrement dans les formations **Master** des Universités de Paris et d'Orléans, **BTS « Gestion et Protection de la Nature »** du lycée agricole du Chesnoy à Montargis (domaine des Barres à Nogent-sur-Vernisson), et nouveauté en 2024 à **Agroparistech Orléans**.

Ces interventions concernent les thèmes Biodiversité, Documents de gestion forestière durable, Sylviculture..., ainsi qu'une participation au jury d'examen des masters et BTS (mémoires de stage et soutenances orales).

D'autres interventions sont aussi régulièrement réalisées en encadrement de chantiers-écoles avec certaines Maisons Familiales et Rurales (MFR) de la région (MFR du Lochois dans l'Indre, MFR de Chaingy dans le Loiret...).

A noter également que notre délégation s'efforce de maintenir l'accueil de plusieurs stagiaires (BTS, master, et apprentis) pour aider à la réalisation des études et recherches en cours. Six apprentis et stagiaires ont été encadrés en 2024.

Evènements grand public

Le CNP-IFC a participé à plusieurs manifestations, fêtes, foires..., avec l'objectif de mieux faire connaître la forêt privée auprès du grand public, des scolaires, et de la société. Ces journées sont l'occasion d'expliquer le rôle et le savoir-faire des sylviculteurs, et les missions de leur Etablissement public CNPF. Parmi les évènements 2024 :

- | animations de sorties en forêt dans le cadre de l'opération [La Forêt s'invite à l'Ecole](#) où les enfants (et leurs parents accompagnateurs) apprennent à observer la forêt dans ses différentes composantes : arbres, flore, oiseaux, insectes, champignons, sols... [Deux classes](#) ont bénéficié de ces animations en Indre-et-Loire,
- | [sortie Nature aux Etangs de Malzoné](#), à Millancay dans le Loir-et-Cher, avec l'animateur du site Natura 2000 Sologne,
- | « [Trophée des forêts](#) » organisé pour la seconde fois en Ile-de-France par l'Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR), Fransylva et Fibois : participation active du CNPF au comité d'organisation, au jury de sélection et à la cérémonie de remise des prix. Les Trophées ont récompensé 9 projets d'animation de territoire présentés par des collectivités.
